

LES AMIS DE L'ÉCOLE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LABASTIDE-DE-LEVIS



BULLETIN DE RESERVATION BOURSE AUX JOUETS – PUERICULTURE

LABASTIDE DE LEVIS – Dimanche 15 novembre 2015

Renseignements : lesamisdelecole81@gmail.com / Tél : 06.14.60.13.75

Retourner ce bulletin à : Association « Les Amis de l'École » – Le Bourg – Labastide-de-Lévis (Boite aux lettres sous le porche de la Bibliothèque)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville.....

Tél : Portable : E-mail :

N° carte identité ou passeport (joindre la photocopie) :

Déjà livré le : par la Préfecture du :

1 table 1,20 m 6 €

2 tables 2,40 m 12 €

3 tables 3,60 m 15 €

Règlement :

Date et Lieu : dimanche 15 novembre 2015 dans la salle des fêtes de Labastide-de-Lévis.

1. Mise en place des exposants à partir de 07h30. Horaires d'ouverture au public : 9h00 à 17h00.
2. Marchandises autorisées : **UNIQUEMENT des jouets ou jeux d'enfants, des vêtements d'enfants et du matériel de puériculture.**
3. Date limite d'inscription : **le 03 novembre 2015.**
4. Les bulletins de réservation seront obligatoirement retournés à l'adresse indiquée en entête et accompagnés du règlement par chèque et de la photocopie de la carte d'identité ou de passeport de l'exposant.
5. Les chèques sont à libeller à l'ordre de : *Association Les Amis de l'École de Labastide de Levis*
6. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions **sans aucune contestation possible.**
7. Dès que le nombre d'emplacements maximum sera attribué, le règlement accompagnant des nouvelles réservations sera restitué.
8. Aucun exposant ne pourra s'installer tant que le montant de location n'aura pas été perçu.
9. Clause de désistement : après le 03/11/2015, aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué.
10. Les exposants s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture au public.
11. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement dans un état de propreté absolue et à respecter les horaires. Ils demeurent responsables des dommages ou autres dégradations causées aux locaux / matériels mis à leur disposition et éventuellement des préjudices qu'ils seraient amenés à apporter à autrui.
12. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.
13. Les objets et collections exposés sont sous l'entière responsabilité de leurs dépositaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol, casse ou autre dommage, de quelque nature ou origine qu'il soit.
14. Aucun véhicule motorisé ne pourra pénétrer dans la salle des fêtes pendant le horaires d'ouverture au public.
15. Aucune animation musicale ne sera tolérée.
16. L'association organisatrice ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des vols ou détériorations des objets exposés.
17. Aucun stand de boissons ou de nourriture ne peut-être accepté, puisque réservé à l'association.
18. Les emplacements non-occupés à 9h30 seront redistribués sans aucun remboursement.
19. Le renvoi du bulletin de participation ci-joint entraîne l'acceptation du présent règlement.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »